

Dix-neuvième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 12^e jour d'octobre 1999 et à laquelle sont présents :

- Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Nicole Devost, Magda Farès, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loiselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Yvon Pineault, Micheline Sauvé.
- Monsieur le commissaire : Claude St.Pierre se joint à la réunion à 19 h 40.
- Monsieur le commissaire-parent : Cyrille Cliche.
- Autres présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;
Monsieur Wasfi Daoud, directeur des Services de l'enseignement – Éducation des adultes et Formation professionnelle;
Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;
Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.
- Absences : Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, Josiane Fabry, Ghislaine Gasper, Bernard Petit.
- Madame la commissaire-parent : Lynda Tessier.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Nicole Mongeon-Guay, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 99.10.12
001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- 04.5 Affectation temporaire
- 06.1 Aide financière aux organismes autonomes en alphabétisation de notre territoire
- 12.1 École primaire – Saint-Luc
- 12.2 Félicitations
- 12.3 Parc-école : école Notre-Dame-du-Sourire (Sainte-Brigide)

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance
- 02. Adoption de l'ordre du jour
- 03. Période de questions du public

- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 13 septembre 1999 (document SG 99.10.12-04.1)
 - Suivi au procès-verbal
- 04.2 Correspondance
- 04.3 La place de la religion à l'école (document SG 99.10.12-04.3)
- 04.4 Papier Rouville – demande d'acquisition de terrain
- 04.5 Affectation temporaire
- 06.1 Aide financière aux organismes autonomes en alphabétisation de notre territoire (document EA 99.10.12-06.1)
- 08.1 Démissions
- 08.2 Congés sans traitement
- 08.3 Congé sabbatique à traitement différé
- 08.4 Engagements
- 08.5 Nomination des responsables d'école
- 08.6 Évaluation du rendement – adoption de la politique RHP-06 (document RH 99.10.12-08.6)
- 08.7 Rescinder la résolution HR 99.08.23-018
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 1^{er} septembre 1999 (document RF 99.10.12-09.1)
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 14 septembre 1999 (document RF 99.10.12-09.2)
- 10.1 Améliorations et transformations des bâtiments 1999-2000 : recommandation d'engagements (document RM 99.10.12-10.1)
- 11. Commissaires-parents
- 12. Autres sujets :
 - 12.1 École primaire – Saint-Luc
 - 12.2 Félicitations
 - 12.3 Parc-école : école Notre-Dame-du-Sourire (Sainte-Brigide)
- 13. Levée de l'assemblée

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Michel Aerts, du Conseil d'établissement de l'école Joseph-Amédée-Bélanger :

- s'interroge sur les critères et les organismes choisis par la Commission scolaire, pour procéder à la consultation concernant la place de la religion à l'école;
- souligne le manque de parents aux assemblées générales dûment convoquées dans les écoles.

Monsieur Jean-Claude Thibodeau :

- s'interroge sur le choix, par la Commission scolaire, des organismes consultés pour préparer la position de la Commission scolaire sur la place de la religion à l'école. Il souligne que les conseils d'établissement auraient dû être consultés sur ce sujet, compte tenu de son importance.

Madame Simone Duval, représentante de la communauté au Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur :

- suggère à la Commission scolaire de favoriser la participation des parents lors de futures consultations.

Monsieur Denis Langlois, président du Syndicat du personnel de soutien :

- remercie la Commission scolaire pour la soirée des retraités;
- sensibilise le Conseil sur l'état des négociations dans le secteur public;
- souligne certains problèmes au niveau des relations de travail avec l'employeur.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 13 SEPTEMBRE 1999 (Document SG 99.10.12-04.1)

HR 99.10.12
002

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 13 septembre 1999.

Adopté unanimement.

▪ SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 13 septembre 1999.

04.2 CORRESPONDANCE

- De monsieur Théo Grimard, psychologue de l'école Saint-Eugène : lettre de remerciements.
- De madame Yvette Lapierre, mère d'une enfant inscrite à la Commission scolaire : correspondance concernant « La place de la religion à l'école ».
- De monsieur René Chamberland, enseignant à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot : correspondance concernant la rentrée progressive des élèves.
- De la Fédération des commissions scolaires du Québec : rencontre avec les présidentes, présidents, directrices générales et directeurs généraux, samedi le 16 octobre 1999 à Québec. Sujet : transport scolaire.

04.3 LA PLACE DE LA RELIGION À L'ÉCOLE (Document SG 99.10.12-04.3)

Considérant la consultation menée auprès du Comité de parents, du Comité consultatif de gestion, des centrales syndicales représentant les membres du personnel de la Commission scolaire;

Considérant l'étude, par le Conseil des commissaires, des orientations soumises par la Fédération des commissions scolaires du Québec et des réponses reçues des organismes consultés;

HR 99.10.12
003

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

08.1 DÉMISSIONS

HR 99.10.12
005

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Gaétan Berger, enseignant à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Iberville), soit acceptée à compter du 1^{er} novembre 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.10.12
006

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Théobald Grimard, psychologue aux écoles Saint-Eugène et Saint-Joseph (Lacolle), soit acceptée à compter du 29 octobre 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.10.12
007

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission, pour le motif « réorientation de carrière », de monsieur Patrick Dauphinais, enseignant à l'école Félix-Gabriel-Marchand, soit acceptée à compter du 27 septembre 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.10.12
008

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission de madame Dorothy Czachor, surveillante d'élèves 10 heures et moins/semaine à l'école Saint-Jacques (Clarenceville), soit acceptée à compter du 31 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.10.12
009

Il est proposé par monsieur Claude St.Pierre :

Que la démission de madame Carole Lessard, surveillante d'élèves 10 heures et moins/semaine à l'école Marguerite-Bourgeoys, soit acceptée à compter du 4 octobre 1999.

Adopté unanimement.

08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT

Considérant le motif « réorientation de carrière »;

HR 99.10.12
010

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 30 août 1999 au 30 juin 2000 inclusivement, soit accordé à madame Josée Marceau, technicienne en éducation spécialisée à l'école Notre-Dame-de-Fatima.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « réorientation de carrière »;

HR 99.10.12
011

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Qu'un congé sans traitement équivalent à quarante pour cent (40%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 10 janvier 2000 au 10 janvier 2001 inclusivement, soit accordé à madame Suzanne Dufresne, technicienne en informatique au Service des technologies de l'information.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « affaires personnelles »;

HR 99.10.12
012

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100%) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 13 novembre 1999 au 27 février 2000 inclusivement soit accordé à madame Solange St-Germain, surveillante d'élèves 10 heures et moins/semaine à la polyvalente Marcel-Landry.

Adopté unanimement.

08.3 CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

HR 99.10.12
013

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à monsieur Stéphane Côté, enseignant à l'école Mgr-Euclide-Théberge, selon les modalités définies ci-après :

- plan de cinq ans, du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2004;
- pourcentage du traitement : 90%;
- congé sabbatique : 100 derniers jours de l'année 2003-2004.

Adopté unanimement.

08.4 ENGAGEMENTS

HR 99.10.12
014

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Josée Bourgea soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 18 – informatique, à la polyvalente Marcel-Landry et ce, à compter du 20 septembre 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.10.12
015

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que suite à l'affichage du poste et en application de la clause 7-1.02 i) de la convention collective S6 en vigueur, monsieur Yves Audet soit engagé pour combler un poste régulier de technicien en informatique, au Service des technologies de l'information, à compter du 13 octobre 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.10.12
016

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que suite à l'affichage du poste et en application de la clause 7-1.02 i) de la convention collective S6 en vigueur, monsieur Samuel Bélanger soit engagé pour combler un poste régulier de technicien en informatique, au Service des technologies de l'information, à compter du 13 octobre 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.10.12
017

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que suite à l'affichage du poste et en application de la clause 7-1.02 i) de la convention collective S6 en vigueur, monsieur Yan Bergeron soit engagé pour combler un poste régulier de technicien en informatique, au Service des technologies de l'information, à compter du 13 octobre 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.10.12
018

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que suite à l'affichage du poste et en application de la clause 7-1.02 i) de la convention collective S6 en vigueur, monsieur Daniel Bérubé soit engagé pour combler un poste régulier de technicien en informatique, au Service des technologies de l'information, à compter du 13 octobre 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.10.12
019

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que suite à l'affichage du poste et en application de la clause 7-1.02 i) de la convention collective S6 en vigueur, monsieur Stéphane Gaudreau soit engagé pour combler un poste régulier de technicien en informatique, au Service des technologies de l'information, à compter du 13 octobre 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.10.12
020

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que suite à l'affichage du poste et en application de la clause 7-1.02 i) de la convention collective S6 en vigueur, monsieur Patrice Laforest soit engagé pour combler un poste régulier de technicien en informatique, au Service des technologies de l'information, à compter du 13 octobre 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.10.12
021

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que suite à l'affichage du poste et en application de la clause 7-1.02 i) de la convention collective S6 en vigueur, madame Line Tremblay soit engagée pour combler un poste régulier de technicienne en informatique, au Service des technologies de l'information, à compter du 13 octobre 1999.

Adopté unanimement.

08.5 NOMINATION DES RESPONSABLES D'ÉCOLE

HR 99.10.12
022

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que soit acceptée la nomination des responsables d'école dont les noms apparaissent sur la liste déposée en annexe et portant le numéro RH 99.10.12-08.5 et ce, pour l'année scolaire 1999-2000.

Adopté unanimement.

08.6 ÉVALUATION DU RENDEMENT – ADOPTION DE LA POLITIQUE RHP-06
(Document RH 99.10.12-08.6)

HR 99.10.12
023

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la politique d'appréciation du rendement du personnel de niveau syndicable RHP 06, soit adoptée telle que déposée.

Adopté unanimement.

08.7 RESCINDER LA RÉOLUTION HR 99.08.23-018

HR 99.10.12
024

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

De rescinder la résolution portant le numéro HR 99.08.23-018.

Adopté unanimement.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 1^{ER} SEPTEMBRE 1999 (Document RF 99.10.12-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 1^{er} septembre 1999, pour un montant de 2 584 856,87 \$. Cette liste a été vérifiée par monsieur François Blais.

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 14 SEPTEMBRE 1999 (Document RF 99.10.12-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 14 septembre 1999, pour un montant de 7 308 621,94 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Andrée Bouchard.

10.1 AMÉLIORATIONS ET TRANSFORMATIONS DES BÂTIMENTS 1999-2000 : RECOMMANDATION D'ENGAGEMENTS (Document RM 99.10.12-10.1)

HR 99.10.12
025

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la firme Giroux et Vadnais, architectes, soit engagée pour :

Les projets de réfection de toiture :

- École Chabanel à Iberville;
- École Saint-Joseph à Richelieu;
- École Marguerite-Bourgeois à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les projets de fenestration :

- École Sacré-Cœur à Iberville;
- École Saint-Joseph à Richelieu;
- École Marguerite-Bourgeoys à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Que madame Sonia Martel, architecte, soit engagée pour :

Le projet de fenestration :

- École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Adopté unanimement.

11. COMMISSAIRES-PARENTS

Monsieur Cyrille Cliche rappelle aux membres du Conseil des commissaires que le colloque du Comité de parents aura lieu le 6 novembre 1999, à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

12. AUTRES SUJETS :

12.1 ÉCOLE PRIMAIRE – SAINT-LUC

Monsieur François Blais s'informe si la Commission scolaire a reçu des nouvelles de la part du ministère de l'Éducation, concernant la construction d'une école primaire sur le territoire de la Ville de Saint-Luc. Monsieur Pierre Buisson souligne qu'il n'a reçu aucun avis du ministère à ce sujet.

12.2 FÉLICITATIONS

Madame Andrée Bouchard demande que des félicitations soient acheminées au Service des ressources humaines, et plus particulièrement à monsieur Richard Laforest, pour l'organisation de la soirée des retraités.

De même, elle félicite le comité qui a choisi l'œuvre de monsieur Roger Alexandre.

12.3 PARC-ÉCOLE : ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE (SAINTE-BRIGIDE)

Monsieur Gilles Loiselle souligne l'inauguration du parc-école à l'école Notre-Dame-du-Sourire à Sainte-Brigide, qui a été réalisé grâce à la collaboration du comité mis sur pied par l'école et le Service des ressources matérielles.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement.

HR 99.10.12
026

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL